

SEANCE DU 14 MARS 2023

OBJET : APPROBATION PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le quatorze mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory

EXCUSES : DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - BALADE Ramuntcho - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil municipal le programme d'action pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2023, présenté lors de la dernière séance du conseil municipal par Monsieur Patrick BONIFAS, technicien forestier à l'ONF. Ce programme, en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF. Les prestations seront réalisées conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des travaux et Services forestiers (CNPTSF) et des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'exploitations Forestières (CNPEF).

Les actions d'entretien de jeunes plantations de peupliers dans le canton du Baluart (nettoyage de jeunes plantations par discage par charrue à disque des parcelles 6-8-11-16-17-18-19 ; élagage bas et enlèvement de toutes les branches latérales à 3m et fourches insérées jusqu'à 6m des parcelles 8-16 ; élagage haut et enlèvement de toutes les branches latérales à 6m et fourches insérées jusqu'à 8m des parcelles 9-10-YM34) à réaliser par l'entreprise Laurent PEYRES s'élèvent à 13 698,00€ H.T.

Les travaux d'assainissement des parcelles en régénération (curage de fossés existant et création de fossés pour évacuation d'eau des points bas au sein de plusieurs parcelles du Baluart) à réaliser par BLS TP s'élèvent à 1 830,00€ HT. Les travaux d'entretien du réseau de desserte (broyage des plateformes de piste ou sommières, entretien des lisières, talus, fossés) à réaliser par l'ONF s'élèvent à 1 789,62€ HT. Les honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre de l'ONF s'élèvent à 2 000,00€ HT.

Soit un total de 19 317,62€ HT.

Les travaux de débroussaillage, gestion des protections de plants, petits dépressions (baliveaux) à réaliser par la MIFEN s'élèvent à 1 368,00€ TTC.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux tel qu'il a été présenté par l'ONF,

**DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023.

**DESIGNE** l'ONF comme maître d'œuvre,

**AUTORISE** la Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

